

Capacité en droit - licence 2ème année

Par **Mihawk**, le **19/12/2014** à **10:38**

Bonjour.

Conseilleriez vous pour un capacitaire ayant obtenu plus de 15/20 sur ses 2 années de capacité en droit, de passer en licence 2ème année?[smile9]

Par **joaquin**, le **20/12/2014** à **09:21**

Bonjour,

Avec une moyenne de 15/20, je pense que vous pouvez intégrer directement une licence en 2eme annee. Mais quels sont vos projets personnels ? Continuer en droit ? changez d'orientation ?

Cordialement
JG

Par **fabliop**, le **20/12/2014** à **11:16**

Frenchement, c'est très déconseillé. J'ai moi meme fait une capacité en droit et je l'ai eu a 13,5 sur les 2 années et ce que je peux te dire c'est que c'est une note de facade. Tu ne peux pas déduire ton niveau en droit par rapport à un 15 en capacité parce que la capacité ne prepare pas a la licence. C'est un bon diplôme pour l'acquisition d'un capital connaissance mais par contre très mauvais en terme de conditionnement au rythme de la licence, parce que le rythme de la licence est beaucoup plus exigeant que la capacité.

Sans parler que si on peut retenir comme bon point l'acquisition de connaissance brute on peut aussi dire que l'acquisition de connaissance brute ne sert à rien si tu ne sais pas les mettre en pratique dans un cas pratique , une dissertation, commentaire. En effet, en capacité il n'y a pas de cours de méthodologie et c'est le plus important en droit.

Personnellement j'ai validé ma licence et je suis le seul de ma promotion de capacité à l'avoir eu et continué en master. Dit toi bien qu'on était plus de milles en premiere année.

Prend la L1 comme un entrainement pour la L2 (si tu la valide la L1) parce que si tu vas directement en L2 tu vas sauter trop d'étapes.

Par **Mihawk**, le **20/12/2014** à **13:52**

Joaquin. Mon projet professionnel est de devenir avocat après plusieurs années de travail sans réellement d'avoir d'objectif professionnel dans la vie.

fabliop. Je me suis dit que j'allais faire le maximum pour atteindre ces 15/20 et passé directement en L2 pour éviter de perdre du temps. J'ai 23ans et sortir avocat à 30ans, je pense que c'est un peu tardif. Après j'ai pensé aussi que cela pouvait être une erreur par rapport à la méthodologie dont on parle beaucoup en licence mais on en fait pas en capacité (dommage)et aussi par rapport à des cours en L1 que l'on ne voit pas durant les 2ans de capacité.

Par **fabliop**, le **20/12/2014** à **17:34**

je te déconseille vivement meme par rapport a ton age de sauter directement en L2. Tu iras peut être en L2 mais par contre tu n'auras pas ta licence. Donc mieux vaut faire marche par marche et avoir un diplôme plutôt que sauter les étapes et te casser la gueule.

Par **Mihawk**, le **20/12/2014** à **21:54**

Merci j'en prend note.
Cdt.

Par **gregor2**, le **20/12/2014** à **21:59**

Bonjour,

a 23 ans je dis qu'il vaut mieux faire une L1, ce n'est qu'un an mais c'est une année assez déterminante qui se répercute sur les deux autres années de licence, ceux que je connais qui ont obtenus des équivalence (ils ne viennent pas de capacités cependant) ont beaucoup beaucoup galéré.